

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
francs de poste non compris... Et 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Corres-
pondances, etc., doivent être adressées
au Rédacteur-en-Chef, franc de
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 15 NOVEMBRE 1850.

No. 15

BREF DE S. S. PIE IX

MGR. L'ARCHEVEQUE DE VERCEIL.

A Notre Vénérable Frère l'Archevêque de Verceil.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Si les lamentables vicissitudes qui de jour en jour se multiplient dans le royaume de Piémont Vous causent ainsi qu'à Nos Vénérables Frères les autres Evêques de cette province de Verceil une souveraine amertume, Nous ne saurions Vous exprimer de quelle douleur inouïe et de quelle profonde affliction elles tourmentent et déchirent Notre cœur. Or, tout en ayant la confiance que tous Nos Vénérables Frères les Prélats de ce royaume, ainsi que le clergé et les vrais fidèles, résisteront avec force et avec courage, et par la vertu de la grâce céleste qu'on doit implorer du Dieu tout-puissant; Nous pensons qu'il est nécessaire de faire connaître à tous quelle est la vraie situation et quel est l'état réel des choses, de peur qu'ils ne soient séduits par l'erreur ou par la fraude.

Assurément, ce Siège apostolique tel que la plus tendre mère, est tout prêt et tout disposé à étendre sa main bienveillante et maternelle pour apporter les remèdes convenables pour guérir les blessures qui accablent si cruellement cette portion choisie de l'Eglise de Jésus-Christ. Malgré nos vifs desirs, ce but, qui nous est si cher, n'a pu être atteint. Comment, en effet, pour voir entamer ces négociations qui amènent des conférences et des traités contenant les justes et nécessaires satisfactions à la liberté de l'Eglise, lorsque le gouvernement de Piémont soutient par l'organe d'un personnage de distinction récemment envoyé vers nous, qu'il n'a fait dans les lois déjà promulguées qu'user de son droit, ce qui excluait tout concept préalable avec ce Siège apostolique, bien qu'en ce Saint-Siège et le gouvernement il existât un traité solennel? Et ce n'est pas tout; indépendamment de ce principe absurde et insoutenable, le même personnage ne craint pas d'ajouter et d'affirmer que rien n'est plus efficace pour rendre la paix à l'Eglise du Piémont que de forcer Notre Vénérable Frère, Louis Franconi, Archevêque de Turin, à se démettre de son siège, et que ce sera lui ouvrir une voie plus facile à la conclusion d'une convention nouvelle destinée à régler les autres affaires qui peuvent concerner l'Eglise du Piémont.

Ainsi vous voyez parfaitement, Vénérable Frère, que ces pensées et cette conduite tendent à rendre ce Siège apostolique complice de l'émbranchement et de la ruine des principes salutaires sur lesquels il s'appuie spécialement lui-même; et à l'enlever à punir un Prélat très-illustre et digne de toute sorte de louange, si violemment opprimé et persécuté pour avoir enseigné à ses ouïes à quel sacrement devaient être accordés ou refusés; pouvoir qui appartient uniquement et souverainement à l'Eglise, ainsi que personne au monde ne l'ignore.

Et de plus, quelle foi ce Siège apostolique pourrait-il ajouter à une convention nouvelle, quand cette autre convention solennelle a été complètement inépuisée et foulée aux pieds? Acte odieux d'un tel gouvernement ne veut même pas qu'il soit fait mention.

Nous vous faisons connaître toutes ces choses dans la plus amère douleur de notre âme. Vénérable Frère, afin que vous compreniez que nos desirs les plus ardens ont échoué par l'œuvre de ce même gouvernement avec lequel Nousussions voulu Nous entendre. Et il est certain que Nous ne pourrions y parvenir sans admettre des choses auxquelles Nous ne saurions acquiescer, sans un grave déclin et pour ce Siège apostolique et pour Notre propre conscience.

C'est pourquoi, levant nos yeux vers le ciel, Nous supplions et Nous conjurons ardemment, dans l'humilité de Notre cœur, l'Archevêque et le Communisme de la foi, Jésus-Christ, qui tient dans sa main les cœurs des hommes de les incliner par sa force toute-puissante à garder en cette circonstance les sentiers de la vérité et de la justice, et en même temps d'aider de ses secours divins tous les fidèles et de les enflammer de zèle pour le maintien et la défense de cette vérité et de cette justice. Enfin, comme témoignage de Notre très-affectionnée sollicitude et comme gage de tous les vœux célestes, Nous vous donnons avec amour et du plus intime de Notre cœur, à vous, à nos autres Vénérables Frères vos suffragans, à tous les clercs et laïques fidèles de toutes vos Eglises la bénédiction apostolique.

Donné à Rome près Saint Pierre, le 6e jour de septembre 1850, l'an V. de Notre Pontificat.

PIE IX Pape.

Les Evêques catholiques en Angleterre.

Un évènement, destiné à occuper une large place dans l'histoire des progrès du catholicisme en Angleterre, vient d'avoir lieu. Le Souverain-Pontife, par un Bref dont nous donnerons le texte dans notre prochaine feuille, vient de réorganiser la Hiérarchie catholique

en ce pays, en y créant un siège archiepiscopal et douze sièges épiscopaux. Aussitôt que cette nouvelle a été connue, les journaux de Londres ont unanimement poussé le cri d'alarme, et ont enchaîné dans les esprits une surexcitation capable de donner des inquiétudes. Nous enregistrons ici l'opinion des principaux d'entre ces feuilles, telle que nous la trouvons reproduite dans nos journaux de Paris.]

Le Times va jusqu'à menacer le Souverain-Pontife, s'il persiste dans son plan, de déclencher de nouveau contre lui l'esprit révolutionnaire :

" Dans l'état actuel des domaines du Pape, dit-il, quand les faibles restes de son pouvoir temporel éveillent la pitié des Etats catholiques et le mépris de ses sujets, l'opposition directe de l'Angleterre et une ferme résolution d'entreprendre ce vieux édifice jusqu'en ses fondations seraient pour les communaux du Vatican un danger plus formidable que ne serait pour les habitants protestants de Westminster la présence d'un prétendu archevêque. A mesure que la vitalité de l'Eglise romaine s'affaiblit à son centre, elle se fortifie dans ses extrémités, et, par une étrange contradiction de sa nature, un souverain trop faible pour se défendre dans son palais contre une populace qui vient l'insulter impunément, acquiert une sorte d'existence parasitaire dans les pays non soumis à son autorité, et distribue des dignités, et des fonctions qui ne lui appartiennent pas. Mais le Saint-Siège présume trop de sa faiblesse; s'il prétend en faire un raptus en faveur de son ambition, il y a en Europe, et même en Italie, un esprit qui ne sera pas impunément éveillé, et quelque république que nous ayons à ajouter de nouveaux éléments de discord à la situation actuelle de l'Europe, déjà si agitée, nous ne sommes nullement disposés à nous soumettre lâchement ou avec indifférence à la folle intrusion d'une bande de prêtres étrangers dans les affaires de notre pays."

Dans un numéro subséquent le Times ajoute à ces premières menaces :

Il y a ici usurpation flagrante du pouvoir spirituel et temporel par un prêtre étranger, traité avec une égale arrogance notre église nationale anglaise et l'autorité de nos lois. En un mot, ce prêtre fait un acte d'autorité étranger que des hommes de la trempe d'esprit de Bossuet n'eussent jamais toléré. — Si ce qu'a dit le Pape de la mission de lord Minto est exact, il faut convenir que voilà d'étranges preuves d'habileté diplomatique de la part d'un noble Ecossais, qui n'est ni jacobin bigot, et lord Minto aura aux yeux de la postérité sa place acquise entre Cavour et le Pape. C'est ici une affaire qui doit justifier et qui aura probablement amené une forte remontrance de la part des serviteurs responsables de la Couronne; c'est une mesure blessante pour le peuple anglais et les institutions que nous aimons. C'est le ressentiment du Pape contre les procédés des agents anglais en Italie qui lui a dicté cette mesure. Le Gouvernement fera sans doute une réponse convenable à cette sorte de défi, dicté par l'irritation personnelle et par des causes politiques. Sans doute la question légale aura été approfondie dans les conseils du Vatican avant la mise au jour de cette usurpation. car elle n'est pas formellement en opposition avec les statuts aujourd'hui en vigueur. Quoique toutefois, la question méritât d'être sérieusement examinée. Nous espéons que l'effet de cette mesure (car il est surtout l'effet sur l'opinion publique qui constitue l'importance de cette mesure) sera de convaincre les hommes de la dégradation de cette soumission à Rome, qui subordonne les intérêts les plus sacrés de la vie et de la société à une puissance que nous n'investissons pas de l'autorité d'une administration de paroisse en matière temporelle, et cette démarche de l'ennemi invétéré de l'Eglise anglaise rappellera à tout le corps protestant de notre nation que nos propres divisions ont surtout été le plus grand encouragement pour les agressions de Rome."

Le Morning Post désire que le Parlement intervienne pour interdire aux nouveaux évêques catholiques de prendre les titres des sièges créés par le Souverain-Pontife.

" Que Sir Robert Inglis, s'écrie ce journal, en sa qualité de membre de l'Université d'Oxford et de défenseur naturel des intérêts de notre église se lève de son banc à la chambre des Communes et propose la motion suivante, qui nous en sommes sûrs, serait adoptée à une immense majorité. " Il n'est pas conforme à la loi et à la Constitution du royaume-Uni que des titres de rang ou de prééminence soient donnés autrement que par des lettres patentes de la Couronne, conformément aux usages de ce royaume; et la Chambre, dans les paroles dont elle s'est servie dans l'acte intitulé " Acte pour régler les legs charitables en Angleterre, n'a pas eu l'intention de conférer des titres de rang ni de donner des droits et privilèges à des personnes ou à des classes de personnes, ou au préjudice d'autres sujets de Sa Majesté, de telle sorte que ces derniers fussent abaissés par l'élevation à un

rang supérieur de ladite ou desdites classes de personnes, ou par la reconnaissance d'un droit de prééminence."

Le Standard somme lord Minto de s'expliquer sur le langage qu'il a tenu dans son entrevue avec Pie IX. Le noble lord doit à son honneur, d'après le Standard, se démentir ce que l'on dit de sa mission en Italie. Il ne peut attendre la rentrée du Parlement; il y va de sa dignité personnelle. Le Standard ajoute :

" Il est évident, du reste, que le Pape est frappé de cette cécité fatale et providentielle qui entraîne les hommes à leur perte. Il apprendra que l'esprit protestant est toujours vivant en Angleterre."

Le Morning Chronicle n'est pas moins irrité :

" L'insulte faite à la nation anglaise est dirigée à la fois contre notre église et contre l'Etat. L'effet de cette nouvelle nomination est naturellement de faire regarder l'évêque de Londres et le primate comme des intrus schismatiques. Deux évêques ne sauraient demeurer d'accord, et un titre territorial légitime exclut toute autorité locale et rivale."

Le Morning Herald est tout aussi jaloux que ses confrères des libertés protestantes, mais il est moins agressif que le Times :

" Nous n'avons rien et nous ne voulons avoir rien, dit-il, à débattre avec Rome; mais si Rome empiète sur les privilèges de notre Reine ou sur les droits et les libertés des protestants, ou même des catholiques romains de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, le peuple de ces royaumes saura bien comment résister à une impulsion et offensante intrusion, sans aller au Vatican ou au Quirinal, comme l'a suggéré le Times."

Parmi les journaux religieux, le Churchman appelle franchement l'intervention du pouvoir que le Guardian désire sans oser l'annoncer. Ce dernier journal, qui plaide la cause de l'affaiblissement de l'Eglise officielle, comprend qu'il ne saurait, sans inconséquence, invoquer contre les arrangements intérieurs de l'Eglise catholique une intervention dont il désire vivement que l'établissement religieux de l'Angleterre fut débarrassé.

[A propos de l'irritation dont nous venons d'énoncier les témoignages, on lit ce qui suit dans l'AM de LA Religion de Paris:]

Ainsi que nous l'avions prévu, la simple nouvelle du rétablissement de la hiérarchie épiscopale en Angleterre a suffi pour soulever de l'autre côté du détroit une irritation extrême et les plus furibondes réclamations. Le Morning Post tout spécialement jette feu et flamme. A son croire, Pie IX ose de faire ce qu'aucun de ses prédécesseurs, avant et depuis la Réforme, n'avait tenté :

" Une dignité qui donne au titulaire le rang le plus rapproché de celui de princes du sang royal, s'écrie la feuille anglicane, cette dignité ne peut être ici conférée que par la couronne, unique source d'où découlent tous les honneurs. Il y a donc ici empiétement sur les privilèges de la couronne et attaque contre la Constitution de 1588. Le peuple anglais ne tolérera pas cela assurément. Le Pape ne peut pas avoir en Angleterre un pouvoir que jamais aucun Pape n'avait eu. C'est là une usurpation téméraire et dangereuse."

Le Journal des Débats, qui, dans son jugement sur la politique détestable et persécutrice du ministère piémontais, s'est montré si constamment favorable au parti révolutionnaire de Turin, apprécie cette fois avec justice le grand acte que vient d'accomplir le Saint-Siège. S'agit-il, aujourd'hui, de tracer sur la carte des divisions et des frontières d'empire, de donner ou de retirer des couronnes, comme cela avait lieu au moyen âge, en vertu d'un droit public alors en vigueur dans toute l'Europe? Nullement, dit M. John Lemoine; le Pape décompte et trace des divisions dans un monde purement spirituel :

" Ni le Pape ni les nouveaux Evêques ca-

tholiques anglais n'ont la prétention de demander à l'Eglise établie le partage de ses revenus; ils ne songent pas davantage à réclamer des " grandes familles de la révolution," des grands libéraux whigs, la restitution des biens du clergé et des abbayes, qu'ils se sont si généreusement partagés autrefois. Le docteur Wiseman ne demande point les 4 ou 500,000 fr. de traitement de l'Archevêque de Cantorbéry. Aux yeux de l'Etat, il est aujourd'hui ce qu'il était hier; rien de plus, rien de moins. La loi l'ignore.

" Ce que le Saint-Siège veut de faire pour l'Angleterre, il le fait depuis plusieurs siècles pour l'Irlande. Est-ce que la hiérarchie catholique irlandaise ne s'est pas continuée sans interruption depuis la conquête protestante? Est-ce qu'à côté de chaque siège épiscopal protestant, en Irlande, il n'y a pas un siège épiscopal catholique? Est-ce que ce n'est pas le Pape qui a toujours nommé ou agréé tous les Evêques catholiques irlandais? Cette existence de la hiérarchie catholique à côté de la hiérarchie officielle n'est pas, que nous sachions, regardée comme une atteinte aux droits de la couronne.

" Il en sera de même pour l'Angleterre." Tout cela est de la dernière évidence; mais les anglicans ne l'entendent pas ainsi. Le principal organe du ministère anglais déclare que l'Angleterre " ne subira pas patiemment l'interférence téméraire d'une bande de prêtres étrangers dans les affaires de ce royaume."

Si le Pape persiste, la Grande-Bretagne lui enverra M. Mazzini et sa bande, qui remettront le feu aux quatre coins de l'Italie :

" Et après? dit très-judicieusement M. John Lemoine. Et après? Croit-on que le Pape, chassé de nouveau de ses Etats, en serait moins puissant sur la conscience des catholiques? Est-ce que, relégué dans l'impuissante île de Sainte-Hélène, il ne serait pas toujours l'empereur légitime et immortel de l'Eglise? Il y a plus: le Pape exilé pourrait, rendant hommage aux lois libérales de l'Angleterre même, aller rejoindre à Londres, tous les proscriptions des monarchies et des républiques, établir sa résidence au foyer même du protestantisme, et faire rougir l'Angleterre devant sa propre liberté. Quand donc les puissances de la terre apprendront-elles qu'elles ne peuvent rien contre une force spirituelle?" Les puissances de la terre, auraient, en effet, grand besoin d'apprendre ces choses: mais il faudrait, pour cela, qu'on leur parlât toujours comme vient de le faire le Journal des Débats,

Nouvelles de Rome.

Six des huit coupables mêlés dans l'horrible affaire du pont Saint-Ang ont été fusillés. Fusillés! s'écrieront avec une sensibilité affectée certains écrivains qui n'ont presque toujours de sympathie que pour les coupables. Fusillés à Rome! oui, à Rome, et si on n'avait pas traité ces monstres à Rome comme on a traité à Paris les assassins de l'infortuné général Bréa, on aurait, par cet acte de faiblesse, démoralisé le peuple presque autant que les républicains le démoralisaient par leurs ormes.

Notre correspondant nous adresse les détails suivants sur cet épisode de la république mazzinienne: — (Ami de la Religion.)

Le 2 mai 1849, une bande de soldats de la garde civique mobile étant à boire dans un cabaret en compagnie d'autres individus, se mirent en tête d'aller faire une visite domiciliaire à la vigne dite Arcangeli, près Paquedue, hors de la porte de Saint-Jean-de-Latran,

sons le prétexte que les Jésuites et même quelques Français s'y tenaient cachés. Ils trouvèrent trois villageois, savoir: les nommés Louis Morelli, S. Sabatucci et P. Zucchi, avec le nommé L. Imberti, Piémontais de naissance et employé comme homme de peine au chemin de fer de Frascati. Sans autres formes de procès, ils les assaillirent à coups de plats de sabre, et croyant, à cause de sa mauvaise prononciation italienne, que le Piémontais Imberti était Français, un d'eux lui donna un coup de baïonnette et lui fit une blessure assez profonde dans la poitrine. Le chef de cette expédition était un certain Jacopo Giardini, soldat dans la légion de Mast. Le lendemain, 3 mai, Giardini revint de nouveau à la charge avec ses compagnons de la veille auxquels un garçon boucher et deux carabiniers ou gendarmes s'étaient adjoints; ils trouvèrent à la maison le copo vigiarolo ou fermier, Jan Renzaglia, avec ses deux neveux Joseph Renzaglia et J. Cozzatelli, et le gargon fermier dont il est question ci-dessus, Louis Morelli Giardini n'eut pas plus tôt aperçu Jan Renzaglia qu'il lui tira un coup de fusil et le tua du premier coup; effrayé des conséquences de ce crime, on voulant peut-être préparer les voies pour le vol qu'il méditait, il imagina, pour se débarrasser de ces fâcheux témoins, de faire arrêter les trois villageois Joseph Renzaglia, J. Cozzatelli et Louis Morelli, et de les faire passer pour des Jésuites, qui, ajoutait-il, avaient tué deux carabiniers. C'est ainsi que Giardini entra en ville avec sa bande conduisant ses trois infortunés prisonniers; ils rencontrèrent aux portes de Rome le général des carabiniers Galotti qui ordonna de conduire les prétendus criminels au fort Saint-Ang, et c'est lorsqu'ils allaient franchir le pont qu'aux cris frénétiques d'une populace surexcitée, la place voisine devint le théâtre de cette horrible tragédie à la suite de laquelle les malheureux villageois furent massacrés, mutilés et jetés dans le Tibre.

Le lendemain, 4 mai, les principaux auteurs de cette boucherie retournèrent à la vigina, et mirent le feu à la maison après en avoir emporté les meubles et autres effets qu'ils vendirent pour une misérable somme qu'ils partagèrent entre eux.

L'attitude de la population qui se trouvait en masse sur le passage des condamnés était ce qu'elle devait être, elle paraissait fort inquiète de savoir si ce n'est pour qui le monde allait bientôt finir et le temps se changer en éternité s'étaient confessés de leurs crimes et préparés chrétiennement à ce passage terrible. Et moi aussi, ajoute notre correspondant, je me sentais un serrement de cœur au moment où cette exécution avait lieu; mais je pensais que si la clémence et le pardon sont les plus belles prérogatives de la souveraineté, la justice en est, quand il s'agit de défendre la société, l'attribut principal et inflexible."

Trois des assassins qui ont attenté à la vie du colonel Nardoni vont être exécutés prochainement. La famille d'Antonini, le chef stipendié des sicaires subalternes, est allée se jeter aux pieds de M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne, pour implorer son intervention en faveur du condamné; mais, tout en répondant à cet appel par des paroles de compassion pour ceux qui lui faisaient, il a déclaré ne pouvoir intervenir en aucune façon dans une pareille affaire. — Des assassins de ces pauvres paysans si impitoyablement massacrés au pont Saint-Ang, cinq se sont convertis et humblement confessés au moment suprême: en sent, le polisseur de pierres (alustratore di pietre), s'est montré insensible jusqu'à la fin, il a même fait le protestant et

FRIBERON.

UN GROGNARD

DE LA Grande-Armée.

(EXTRAITS.)

(Suite et fin.)

Le lendemain de la bataille d'Ansterlitz, en pressant la revue de sa garde, l'empereur s'arrêta devant Alboise.

" Ne t'ai-je pas donné une arme d'honneur en Egypte? lui demanda-t-il.

" Oh! donnée... donnée... c'est-à-dire que vous me l'aviez promise; mais il parait que dans ce temps-là la fabrique allait peu, car je ne l'ai jamais reçue. Au surplus, puisque vous vous en souvenez, ça suffit, je n'ai plus de rançon.

Et tu fais bien; car tu sais maintenant que nous sommes gens de revue.

" Et de parole," ajouta Alboise. Vint le jour de la distribution des croix. Alboise n'avait reçu aucune lettre d'avis. Dieu sait s'il était du mauvais humeur.

" Aux uns des braves que vous venez d'appeler, dit l'empereur en élevant la voix à l'officier supérieur qui remplissait les fonctions de secrétaire de la chancellerie, ajoutez sur votre liste, celui d'un de mes vieux amis, Jean Alboise...

—Présent! s'écria une voix de stentor qui sort des rangs, présent! présent!...

—Approche... tu vois que j'ai comme mémoire et que je suis de parole. Tiens, voilà ce que je te devais; continue à servir d'exemple à nos jeunes conscrits. Il serait à désirer qu'ils te ressemblassent tous!

—Pas dégoûté? murmura à demi-voix Alboise, tandis que Bonaparte détachait sa croix et la présentait au grenadier, qui, la recevant d'une main, de l'autre fit le salut militaire, et retourna tranquillement à son rang, un bruit des acclamations unanimes de ses camarades.

Lors de l'entrevue de Napoléon avec Alexander, à Erfurth, au mois de septembre 1803, au milieu de l'affluence des rois, des princes et des grands personnages qui les entouraient, les deux empereurs aimaient à s'isoler de cette foule brillante et dorée, et à passer ensemble des journées entières dans la plus parfaite intimité.

Un matin que Napoléon sortait à pied de son palais, accompagné d'Alexander, sous le bras duquel il avait amicalement passé le sien, il s'arrêta devant le grenadier qui, posé en fiction au bas de l'escalier, lui présenta les armes.

Napoléon, le regardant un moment en se couvrant la tête d'un air d'orgueil, fut remarquer à Alexander ce soldat dont le visage est orné d'une large cicatrice qui part du front et descend jusqu'au milieu de la joue.

" Que pensez-vous, mon frère, lui dit-il, de soldats qui survivent à de pareilles blessures?"

—Et vous, mon frère, répondit Alexander, que pensez-vous des soldats qui les font?"

—ILS SONT MORTS, CEUX-LA!... murmura Alboise d'une voix grave, sans rien perdre de son immobilité.

Nous ne pensons pas qu'il y ait dans Corneille de plus sublime dialogue.

Alexandre, dont la belle réponse avait un moment embarrassé Napoléon, se tourna alors vers ce dernier en disant avec courtoisie :

" Mon frère, ici, comme ailleurs, la victoire vous reste.

—Mon frère, c'est qu'il, comme ailleurs, mes grognards ont donné."

Et Napoléon s'éloigna en faisant un geste de remerciement à Alboise, qui ne détournait pas même les yeux.

A quelque temps de là, se promenant seul à pied, dans le quartier de sa garde, l'empereur aperçut Alboise assis tranquillement sur une pierre et fumant sa pipe.

" Je te dois quelque chose, Alboise.

—A moi? mon empereur, crois pas! Vous m'avez donné votre croix, il y a deux ans, à cause de cette balafre que j'ai reçue il y en a huit. C'est moi qui vous dois du retour; mais on s'acquittera.

—Ce n'est pas pour la balafre; c'est vieux, celui! c'est pour ce que tu as dit dernièrement à l'empereur Alexander, lorsque tu faisais la fiction.

—Je n'ai pas fait de sottise à cet empereur... pourquoi a-t-il eu l'air de mécaniser la garde?... Est-ce que par hazard il se serait plaint de moi à mes chefs? "

—Non, assurément, reprit Napoléon, puisque je veux te récompenser.

—Il n'y a pas de quoi! et puis, je n'ai besoin de rien... Cependant, si vous voulez me faire une politesse, histoire de rire, eh bien! à la première occasion, dites moi bonjour, comme vous me l'avez dit l'autre fois.

—Eh bien! bonjour, mon brave, et touche là!... Et l'empereur lui tendit cordialement la main.

A ce geste de Napoléon, la vue du vieux soldat se trouble, de grosses larmes coulent de ses yeux; c'est peut-être le seul moment de sensibilité extérieure qu'il ait eu en sa vie; d'une main retirant précipitamment sa pipe qu'il avait conservée à sa bouche, il la jette et la brise sous ses pieds, tandis que son autre main saisit celle de l'empereur, et la serrant de façon à lui briser les os, il lui dit d'une voix entrecoupée.

" Oh! toujours, mon empereur!... à la vie, à la mort! Jean Alboise ne vous dit que cela!

—Oui, je te crois, répondit Napoléon en essayant de retirer sa main qui est prise comme dans un étau; entre nous comme tu le dis, c'est à la vie, à la mort... Adieu!" et Napoléon s'éloigna, ému lui aussi de cette scène.

L'année suivante, Alboise était à Schenbrunn, car il ne quitta pas un instant les drapeaux. Après la parade qui avait lieu chaque jour à onze heures, dans la cour du château, l'empereur donnait volontiers audience aux soldats qui avaient quelques droits à faire va-

loir, ou quelque grâce à demander. Un grenadier sort de ses rangs et vient à lui.

" Oh! oh! c'est aujourd'hui ton tour, mon vieux Alboise! que me veux-tu? Parle.

—Sire, il m'est arrivé un grand malheur! —Une injustice qu'on t'a faite?... un passe-droit? tu viens réclamer n'est ce pas?

" C'est pas ça. J'ai une bonne femme de mors qui vivait chèrement du produit de la moitié de ma croix, que je lui ai abandonnée, dans une espèce de baraque qu'elle appelait sa maison. Le feu a pris à la baraque. Comme il ne lui reste plus que les deux yeux pour pleurer, j'ai trouvé que ce n'était pas assez pour vivre de ne posséder que ce que je lui donne, et alors... Je viens..."

—Tu viens me demander une pension pour elle, interrompit l'empereur, qui n'aimait pas les longues digressions; c'est juste, en mors d'un brave comme toi doit compter sur moi; j'écrirai ce soir au ministre de la guerre, est-ce content?

—Non, sire.

—Diable! tu es bien difficile! Que veux-tu donc que je te donne?

—Un bou sur le payeur de la garde?

—Sire, ce n'est pas encore ça. Non pas que je trouve votre signature mauvaise; mais le temps que le trésorier et toute la boutique mettront à enregistrer, tribrer et patrouiller votre bon, la vieille bonne femme aura descendu sa dernière garde... Tenez, mon empereur, je ne vais pas par quatre chemins: Je viens vous emprunter de l'argent de la main à la main. Pour que vous ne croyiez pas que

déclaré aux ecclésiastiques qui lui offraient avec empressement le secours de leur ministère qu'il n'avait pas besoin d'eux et qu'il avait tout arrangé avec le pape. Cet homme, travaillé par la secte, en était venu à ne plus croire en Dieu ou à ne croire qu'à un Dieu indifférent au bien ou au mal, renonçant à cette haine que personne n'envisage sans effroi, aux douceurs pratiques de cette religion sainte qui nous soutient dans ce rude passage. Eh bien ! voyez la force du sentiment catholique dans un cœur italien même perverti, cet homme, en voyant une image de la Madone, s'est agenouillé en s'écriant : *Madona mia, ajutate mi.*

Un autre grand coupable est, on a de fortes raisons de le croire, sous la main de la justice c'est parmi les soixante ou quatre-vingts assassins qui avaient juré d'immoler M. Rossi, celui qui, désigné pour le frapper, lui porta le coup d'une main si sûre que l'infortuné ministre ne proféra pas même une parole ! Mourto d'autant plus atroce qu'il était inutile, puisque deux voix de majorité dans la Chambre suffisaient pour le tuer politiquement et l'empêcher de mettre sa rare intelligence au service de l'Etat romain et de l'Italie ! L'assassin malade de la poitrine porte, à ce qu'il paraît, la mort dans son sein ; profitera-t-il, pour se réconcilier avec le ciel et la société qu'il a également outragés, de ce temps qui n'appartient qu'à Dieu et aux ministres de sa justice sur la terre et qu'il a si employablement refusé à sa victime ? On assure que plusieurs des affreux sicaires de Saint-Catixto sont aussi en prison.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 15 NOVEMBRE 1850.

Nous sommes forcé de remettre la publication d'un résumé des 4e et 5e lectures de M. Brownson sur "l'Eglise et la Civilisation", et la littérature populaire."

Le Bref qui se lit en titre de la 1re page, est un document important pour les affaires du Piémont. Non seulement il contient l'expression de la douleur du Saint Père, et un éloge de Mgr. Fransoni ; mais il fait voir ce qu'il faut penser des tristes dispositions du ministère siccardi, qui veut s'arrogé le droit de briser seul un Concordat, c'est-à-dire, un contrat synallagmatique, où le Pape et le Gouvernement Piémontais sont tous deux parties.

Le *Moniteur* est tout à fait plaisant de regarder comme une inconséquence de notre part la reproduction dans notre feuille de documents statistiques sur le progrès du Catholicisme aux Etats-Unis. Rien n'est plus conforme à notre pratique et ne nous fait tant de plaisir que de constater l'avancement de la religion partout où il a lieu. Si quelque fait consolant en ce genre se passait même au Bureau du *Moniteur*, nous l'enregistrerions bien volontiers. Que ce journal veuille bien cesser de reproduire des vilenies sur les affaires de l'Eglise ; qu'il remplace tout cela par des commentaires des progrès de notre sainte religion chez nos voisins, et nous nous engageons à republier ses articles. Qu'il nous informe, aussitôt que la vérité le lui permettra, que l'or n'est plus le principal Dieu de la grande république, que le fanatisme n'y est plus si haineux ni si injuste, que l'épouvantable corruption des mœurs commence à y disparaître, que l'honnêteté y est une vertu, que le divorce n'est plus encouragé par les Législatures, que le mépris de l'acte sacré du serment n'y est plus si commun, que les Catholiques n'y sont plus taxés pour le soutien d'écoles sans Dieu, que des milliers de Catholiques, surtout parmi les enfants et les jeunes gens, n'y perdent pas leur foi et leur moralité par suite d'un contact délétère ; que le *Moniteur* enfin nous apprenne une dizaine d'autres

nouvelles toutes aussi importantes, et alors nous avouerons que l'atmosphère américaine est considérablement purifiée. Jusque là, les écrivains de ce journal nous permettront de considérer leurs remarques sur notre compte et sur le compte de ce légé, comme autant de sornettes.

Le *Moniteur* de ce matin contient un décret de canonisation de par M. l'Éditeur. Nous y sommes qu'il est de *saint personnage*. Il ne nous est pas possible de répondre à cette courtoisie par une courtoisie de même genre ; mais nous donnerons dans un prochain numéro à la bienveillante feuille quelques laconiques explications, sur sujet de ses remarques.

Dimanche soir pendant que le Rév. Ministre A. D. Campbell, prêchait dans l'église de la Trinité, des pierres furent jetées dans les fenêtres et plusieurs vitres furent cassées. Le *Pilot* observe la-dessus que "les gens de rien qui ont commis cet outrage, devraient être sévèrement punis."

Nous sommes assurément de l'avis du *Pilot* ; car nous reprochons les atteintes portées aux justes libertés d'autrui par des voies de fait si odieuses.

Le *Herald* fait à ce même sujet les réflexions suivantes : "M. Campbell, comme nombre de nos lecteurs le savent indubitablement, a dernièrement annoncé d'une manière publique son intention de faire des lectures en présence de sa congrégation sur ce qu'il conçoit être les *erreurs* de l'Eglise de Rome—l'une de ces lectures ayant été imprimée et publiée ;—que cette circonstance puisse en quelque façon n'être pas étrangère à cette fâcheuse insulte, ce n'est pas là ce que nous voulons dire ; mais, si nous étions membre de l'Eglise romaine, nous serions certainement toutes les démarches en notre pouvoir pour la découverte des délinquants, et laverions ainsi notre Eglise même du seul soupçon de favoriser une pareille conduite."

Il nous semble au moins probable que la majeure partie des membres de la communauté catholique de cette ville, a dû ignorer qu'un M. Campbell avait pu publier des lectures au sujet de l'Eglise Romaine. Personnellement nous n'avons été informé que par le *Herald* de l'effet immense qu'elles auraient pu produire. Quoi qu'il en soit, si les lectures de M. Campbell avaient pu donner lieu à l'outrage en question, ce serait un fait que la presse aurait le droit et que son devoir l'obligerait de constater. Mais lorsqu'un tel fait, loin de s'être produit, n'a même pas eu sa faveur une ombre de ressemblance, est-il sérieux honnête au *Herald* d'insinuer qu'il a pu avoir lieu ?

Le *Herald* calcule parfaitement l'effet de ses insinuations. Contraire de ce que le fanatisme est absolument inconnu dans une communauté catholique, remarquable de tout temps par son caractère de mansuétude et de paix, il lui convient d'en rallumer ailleurs les flammes ; faute de témoignages, il se retranche dans un soupçon qui n'a pas de fondement, afin que le soupçon puisse naître, si cela est possible.

S'il faut de toute nécessité répondre aux soupçons du *Herald*, nous lui demanderons quelle règle de justice ou de convenance peut obliger les citoyens d'une certaine dénomination religieuse, innocents de toute infraction à l'ordre public ou privé, à devenir les soupçons du *Herald* et de ses consorts, afin de s'en garantir ? La chose est puérile à dire ; elle serait, dans le fait, ridicule. Si des catholiques se fussent avisés de faire quelque recherche pour l'appréhension des coupables, le *Herald* eût signalé cette démarche comme un artifice propre à détourner les soupçons des véritables auteurs de l'outrage dont il se plaint ; s'en abstinent-ils au contraire, le *Herald* est d'avis que l'on devrait se remuer un peu plus, et grossir le nombre des agents de police de la cité.

Affaire de St. Hyacinthe.

Nous avons dû déjà protester avec énergie contre la regrettable voie de fait commise contre la brasserie de M. Philips à St. Hyacinthe.

Tous les amis de la cause de la tempérance doivent l'autant plus censurer cet acte illégal, que nous en sommes à une époque où des rancunes profondes surexcitent les passions et font profiter des moindres incidents pour exercer des vengeances, quels qu'en doivent être les résultats. Plusieurs journaux ont été bien aises de s'emparer de l'affaire de St. Hyacinthe, non dans un but d'ordre et de morale publique, peut-être, mais pour donner cours à leurs haines religieuses ou politiques.—Il y a quelque temps la populace de Londres assommait et couvrait d'ordures le général *Hayman*, et les journaux auxquels nous faisons allusion battaient des mains parce que, politiquement, ils haïssaient cet Autrichien. Aujourd'hui une foule attentive cause quelques dégâts dans une brasserie et ces journaux jettent feu et flammes. D'un vient un revirement si subit dans leur manière de juger ? Oh ! voyez-vous, c'est que nous sommes dans un temps où les passions se substituent à la raison, et où l'égoïsme n'apprécie rien qu'en faisant baisser ses jugements de manière à servir ses rancunes, en dépit de tout ce que la société pourrait en ressentir de mal.—M. l'abbé Chiniqy est jugé avec une grande sévérité, comme étant la cause de l'échauffourée de St. Hyacinthe.—Y a-t-il dans ce verdict un motif moral ou social, ou tout le *brochula* à son occasion ne vient-il pas de ce que ce prêtre est odieux aux passions religieuses des uns, aux préjugés, aux intérêts matériels ou enfin aux passions politiques des autres ?—Là-dessus nous laissons le public impartial former son jugement, mais nous affirmons bien hardiment qu'il n'est que trop apparent que des motifs étrangers à la vraie question entrent dans les déclarations dont nous sommes témoins.

Il ne nous appartient pas de décider si M. l'abbé Chiniqy, a ou n'a pas été trop évangélique dans l'expression de son horreur pour les maux causés par l'intempérance et dans les moyens qu'il a pu suggérer pour y mettre fin. Si cet apôtre d'une si utile cause à révéler en quelque tort, nous ne pouvons que le blâmer au nom de l'ordre. Mais en même temps notre cœur s'élèverait du jugement que notre conscience serait forcée de prononcer contre un homme qui voulait tant de bien à ses compatriotes et qui déjà leur en a tant fait ; contre un homme qui a sacrifié son repos et qui a usé son existence pour poursuivre à outrance et pour se prendre corps à corps avec le monstre de l'ivrognerie ; contre un homme dont la cause est peut-être liée avec la disparition ou le retour prochain parmi nous d'un vice aussi dégradant qu'il est ruineux.

Nous croyons faire acte d'un bon citoyen en nous élevant énergiquement contre les passions qui veulent exploiter à leur profit l'incident de St. Hyacinthe—On devrait faire la part des circonstances—Les esprits sont depuis longtemps violemment excités à St. Hyacinthe par des causes locales et autres ; d'étranges abus s'y commettaient dans le débit des boissons fortes ; enfin, il pouvait sembler outrageant pour une paroisse qu'on eût choisi précisément la circonstance de son enthousiasme pour la tempérance pour l'inviter, à la suite de l'Office Divin, à porter ses regards à une distillerie que l'on se préparait à mettre en opération pour y confectionner des boissons éniivantes. Voilà les antécédents à la suite desquels est venue une explosion populaire, et les journaux auxquels nous nous attaquons n'y ont pas égard.

Nous nous hâtons d'apprendre à nos lecteurs que les citoyens de St. Hyacinthe, presque sans exceptions, ont fait preuve depuis l'affaire qui nous occupe, de dispositions également généreuses et favorables au plus grand bien commun. Mgr de Montréal péniblement affecté de l'acte illégal qui avait été commis, se transporta à St. Hyacinthe, samedi, et le lendemain Sa Grandeur donna de la chair les avis adaptés à la circonstance. Lundi les citoyens firent une assemblée dans laquelle on passa les résolutions suivantes :—

Proposé par M. Laframboise, secondé par M. L. Boivin. Que cette assemblée regarde l'établissement de la Tempérance dans ce pays en général, comme une source abondante de bonheur pour les individus et de prospérité pour la province, et est particulièrement heureuse de la voir si fermement établie dans la paroisse de St. Hyacinthe.

Proposé par M. Buckley, secondé par M. Cadoret. Que néanmoins tous les moyens violents pour établir la Tempérance méritent condamnation générale comme ne pouvant que nuire à cette noble cause.

Proposé par M. Labonté, secondé par M. J. Tremblay. Que cette assemblée condamne et désapprouve les actes de violence commis sur les propriétés de M. L. Phillips et C. Sereau.

Proposé par M. Plamondon, secondé par M. L. Boivin. Qu'il serait convenable d'indemniser MM. Phillips et Sereau pour les pertes qu'ils ont souffertes, pour un montant raisonnable, par souscription volontaire, pourvu que cette indemnité ne soit pas employée à réparer leurs établissements (spécialement celui de M. Phillips) pour la manufacture ou vente de boissons éniivantes.

Proposé par M. Laframboise, secondé par M. Robitaille. Que, d'après le rapport de personnes qui ont examiné les bâtiments aujourd'hui, les dommages causés à la distillerie de M. Phillips, ne peuvent pas excéder £36 ; et cette assemblée est d'opinion que la corporation de St. Hyacinthe ne doit, dans aucun cas, payer une somme plus considérable.

La *Mineur* d'hier soir, contient une adresse présentée à M. Chiniqy par la Société des ouvriers de St. Hyacinthe, qui confirme les observations que nous faisons plus haut. Cette adresse dit, en substance : que ce sont quelques jeunes gens irréfléchis qui se sont portés à l'acte de violence. Que la démarche imprudente d'une des personnes dont les propriétés ont été endommagées, et la vente illégale de boissons fortes par l'autre, sont, dans leur opinion unanime la cause de ce qui a eu lieu. Enfin la Société des ouvriers de St. Hyacinthe voit avec peine et désavoue les accusations qui tendent à incriminer M. Chiniqy, et à le rendre responsable du désordre qui a eu lieu.

Les journaux de Québec nous apprennent qu'il a été reçu des lettres du Rév. M. Baillargeon, datées de Rome le 14 octobre, annonçant que sa santé s'était améliorée au point de lui faire espérer une prochaine et parfaite convalescence. Nous avions déjà appris par la même source, que M. Baillargeon et M. l'Évêque de Québec, NN. SS. les Evêques venaient de présenter au Souverain Pontife pour la Cardinalerie de l'archidiocèse de Québec. L'une et l'autre de ces nouvelles ne pourra manquer de causer parmi ses compatriotes une égale joie et une vive satisfaction.

Deux nouvelles paroisses viennent d'être érigées canoniquement et civilement dans le Bas-Canada. L'une est la paroisse de St. Césaire, dans le Comté de Nicolet, l'autre est celle de St. François d'Assise, située dans le Comté de Dorchester, district de Québec.

L'ÉGLISE ANGLICAINE EN H.-CANADA.—On lit dans le *Pilot* que l'Évêque Anglican de Toronto a proposé aux Archevêques et Evêques d'Angleterre que le Diocèse de Toronto fût divisé en deux diocèses ou plus.

Il suggère la division suivante : 1. Le Diocèse de Kingston—qui comprendrait les sept Districts de l'Est. 2. Le Diocèse de Toronto—les sept districts du centre. 3. Le Diocèse de London—les sept districts de l'Ouest. Le Diocèse de Ste. Marie—qui dans la suite comprendrait le District du Nord-Ouest, sur les bords des Lacs Huron et Supérieur, avec les Isles que ces lacs renferment.

Nouvelles de Californie.

Une personne avec laquelle nous sommes lié étroitement et dont la véracité nous inspire toute confiance, nous écrit ce qui suit de Log-Town (Californie), sous la date du 13 septembre dernier :—

"A toutes les personnes qui vous consulteront au sujet de la Californie, répondez qu'elles aient à rester en Canada. La Californie peut être favorable à *un sur mille*, et pas plus. Quelques-uns s'en retourneront probablement cette année avec quelques mille piastres, qu'ils ont amassés à une autre époque où tout se vendait à des prix disproportionnés à l'état vrai des affaires. Mais les mines ont enrichi bien peu et elles sont sur le point de rendre beaucoup de monde malheureux. C'est pitoyable d'entendre dire qu'il est mort de faim un huitième de ceux qui ont entrepris de

venir en Californie par les plaines. Les autres, aussitôt qu'ils arrivent à Sacramento, vendent le peu qui leur reste et s'en retournent aux Etats-Unis par mer. Rien n'est plus vrai que toutes ces fameuses nouvelles des mines, et encore ces nouvelles découvertes de mines merveilleuses que les papiers des Etats-Unis publient, sont de la manufacture des propriétaires de *Steamers* sur mer et des marchands de Californie, qui veulent faire de l'argent par l'émigration. On s'attend que ces pauvres émigrants par les plaines vont passer un bien triste hiver, parce que la pluie qui est pres que continuelle dans cette saison, rend les travaux des mines presque impraticables. Il ne pleut pas du tout en été à compter du mois d'Avril jusqu'au mois d'octobre."

NOUVELLES D'EUROPE. PAR L'ATLANTIC.

Ce steamer est arrivé le 12 à New-York. Les apparences sont à la guerre sur le continent européen. Quatre mille Autrichiens étaient (à la date du 24 octobre) en marche d'Italie pour le Tyrol. Quatorze bataillons d'infanterie envoyés de Hongrie allaient rejoindre l'armée bohémienne forte de 85 mille hommes. Rien d'important n'a été transmis d'Angleterre.

Le rétablissement de la hiérarchie Catholique en Angleterre continuait d'y occuper la polémique des journaux. On disait que le gouvernement demeurerait neutre à cet égard nonobstant les vives remontrances du parti conservateur et de l'Évêque Anglican de Londres.

Les difficultés entre le cabinet Anglais et celui de Lisbonne se sont aggravées. Les hostilités de la guerre de Danemark contre le Schleswig-Holstein sont de nouveau suspendues. Rien n'a transpiré sur les déterminations prises à leur sujet par les puissances européennes. Les préparatifs pour la grande exhibition universelle se continuent activement.

Un régiment Espagnol de Saragosse, composé de 1,200 hommes, stationné à Santander où il attendait l'ordre de s'embarquer pour Cuba, s'est révolté contre ses chefs ; mais le mouvement a été supprimé.

En France, l'anxiété se manifeste au sujet des dissidences entre le président et le général Changarnier.

Funérailles de la Reine des Belges.

Les funérailles de la reine des Belges ont eu lieu dans l'église de Laeken, désigné e par la reine pour recevoir ses dévotionnelles.

Le roi a été reçu à onze heures à la porte de l'église par le clergé, Mgr. l'Archevêque de Malines en tête. Son Eminence a officié. Après la messe, Sa Majesté et la famille royale se sont retirées. Au moment où le roi, faisant le tour du cercueil, allait s'éloigner pour jamais des restes augustes de celle qui fut sa compagne, ses sanglots ont éclaté, ses genoux ont fléchi, et il serait tombé si la courageuse Marie-Amélie s'approchant de lui, ne lui eût pris le bras et ne lui eût rendu par son exemple et par quelques mots dits à voix basse une partie de son énergie et de sa force. Cette scène déchirante a profondément ému tous les assistants.

Vingt-quatre sous-officiers ont fait ensuite la levée du corps. Le triple cercueil où il était renfermé a été placé dans un grand sépulchre de plomb placé au fond du caveau, dont le couvercle a été hermétiquement soudé. C'est là que repose le corps inanimé de celle que la Belgique pleure.

Après avoir rendu les derniers devoirs à la reine des Belges, les princes de la famille d'Orléans se sont embarqués à Ostende le 20 octobre pour l'Angleterre.

La *Montreal Gazette* (11 novembre) s'est écrié au *Moniteur* à propos des biens des Jésuites, argumente à perte de vue et arrive à de prodigieux résultats.

Nous ne voulons pas nous attaquer aujourd'hui à la totalité de l'article de la *Gazette*

c'est une carotte de longueur que je veux vous tirer, comme les chapeaux à plume et les bottes à glands d'or, voici mon brevet de décoré et mon livret ; vous toucherez mon prêt. Le reste de ma croix : le quartier-maître du régiment vous comptera tout cela à chaque trimestre ; il n'osera pas vous faire la queue, je vous en réponds.

—Garde tout cela. Entre deux vieilles connaissances comme nous, la parole suffit, tu le sais bien. Tiens, voilà une cartouche pour ta mère (c'était un ronfleur de mille francs) ; tu m'en rendras une pareille quand tu seras colonel.

—Oh ! oh ! un moment ! interrompit le vieux grenadier avant de tendre la main ; mais à une condition ; c'est que ça ne vous gênera pas ; car autrement...

—Allons, prends, prends...

—Merci, mon empereur ; mais, en ce cas, vous direz à mon colonel que je consens maintenant à être nommé caporal, non pas par ambition, mais seulement pour avancer un peu l'époque de remboursement."

Le lendemain, Alboise reçut les sardines de caporal sans paraître plus satisfait que de coutume.

Ce fut surtout pendant la campagne de Russie que son honneur maugréante se développa toute entière.

de puits sauvages, où l'on fait une demi-douzaine d'étapes sans trouver seulement une pomme de terre !... Encore si l'on pouvait de temps en temps se repasser quelques coups de fusil, en manière de nations civilisées ! mais pas moyen de causer avec des mangeurs de chandelles ! c'est dégoûtant ! Quant à moi, j'aimerais presque autant la paix qu'une guerre comme ça."

Un jour, parcourant les rangs épars de la vieille garde, dont les débris marchaient avec ceux de l'état-major général, Napoléon reconnut le vieux caporal, quoique sa coiffure se composât pour le moment d'un sac à avoine qui lui cachait la moitié du visage.

"Ah ! mon pauvre Alboise, lui dit-il en secouant la tête, tu es toujours le même ; je suis content de toi !—Ma foi, il n'y a pas de mal que vous soyez content ; murmura Alboise, car il y en a diablement qui ne le sont guère !"

L'empereur n'eut pas l'air de comprendre et reprit.

"Je le serais encore bien davantage si j'étais certain, à mon arrivée en France, d'y trouver cent mille hommes comme toi !"

—Flatteur ! murmura Alboise entre ses dents.

La dernière fois qu'ils se rencontrèrent, ce fut un jour de malheur : on passait la Bérésina.

"Te voilà maintenant pontonnier, lui dit l'empereur ; tu ne manques jamais les bonnes occasions !"

—Partout où vous êtes, je sais qu'on attrape toujours quelque chose ; présent !

—Te rappelles-tu le jour où nous nous vîmes pour la première fois ? interrompit Napoléon, essayant ainsi de détourner la conversation.

—Oui, c'était en Italie, un jour qu'il faisait chaud ; mais la température a crânement changé !

—Comment ! est-ce que tu aurais froid ?

—Moi, froid !... allons donc ! Je ne le sens pas ; et il y a de bonnes raisons pour cela, ajouta-t-il en portant la main à son visage couvert d'une large emplâtre : pas plus de nez que sur la main ; mais c'est égal, quand je vous vois, ça me réchauffe."

Lorsque le tour d'Alboise fut venu de passer sur le pont, entraîné par la foule qui se mit comme une avalanche, il fut précipité dans le fleuve. Malgré les énormes grâçons qui menaçaient à chaque instant de le brayer dans leur choc, il arriva un des premiers sur la rive opposée, quo le canon des Russes balayait déjà. A peine avait-il fait quelques pas, qu'il roula sur la neige ; un boulet venait de lui fracasser les deux jambes.

Un de ses camarades s'approcha pour le secourir. "Marche ! marche ! lui dit-il d'une voix éteinte, il va t'en arriver autant."

—Caporal Alboise, je ne veux pas vous abandonner !

—Va ton train ! je suis plus heureux que vous autres, dans un moment je n'aurais plus froid !"

Puis faisant un dernier effort, l'héroïque

soldat se traîna sur ses mains jusqu'au bord d'un fossé où la neige s'était amoncelée ; ce fut sur ce lit de glace qu'il s'étendit pour mourir plus doucement.

Il arracha sa croix, celle que Napoléon lui avait donnée à Ansterlitz, et, après l'avoir portée plusieurs fois à ses lèvres, il la brisa entre ses dents en avo la morsure, pour qu'elle ne tombât pas entre les mains des Cosaques ; après qu'il l'eût bégayé un dernier vive l'empereur ! suivi d'une imprécation contre les Russes, et il mourut.

Et lorsque cette triste nouvelle lui parvint, Napoléon essuya une grosse larme qui coulait sur sa joie, et, secouant tristement la tête, il dit : "On remplace des généraux, mais non de tels soldats !"

Les rapports assez marqués qui se trouvaient entre Alboise et le marin que les voyageurs à bord de *La Découverte* avaient surnommé le Grognard amusement beaucoup les auditeurs du vieux soldat, qui avait fait son récit avec le son de voix et les gestes inimitables de ceux qui ont vieilli dans les armées.

CHARITÉ CHRÉTIENNE.

Le feu archevêque de Bordeaux était remarquable par sa bienveillance éclairée et sa tolérance religieuse. L'anecdote suivante sera lue sans doute avec beaucoup d'intérêt.

"Monsieur, disait un jour une personne au pieux prêtre, il y a dans votre palais une pauvre femme, qui y est venue pour solliciter

votre charité ; que voulez-vous qu'on lui donne ?

—Quel âge a-t-elle ?

—Soixante-dix ans.

—Est-elle dans un grand besoin ?

—Elle dit qu'elle manque de tout.

—Il faut la secourir ; donnez-lui vingt-cinq francs.

—Vingt-cinq francs ! Monseigneur, c'est beaucoup trop, car c'est une Juive ?

—Une Juive ?

—Oui Monseigneur.

—Oh ! cela fait une différence ; donnez-lui cinquante francs, alors, et remerciez la d'avoir eu confiance dans un chrétien pour soulager sa misère.

PENSÉES.

Il y a des gens qui se croient de beaucoup supérieurs aux autres, parce qu'ils sont plus méchants ou plus fous.

Il n'y a pas de gens plus méprisables que les petits beaux esprits, et les grands sans probité.

La nature nous a fait un besoin de l'occupation ; la société nous en fait un devoir ; l'habitude nous en fait un plaisir.

Platon disait : Que doivent penser les dieux des dons de l'impie puisqu'un homme de bien rongerait d'en recevoir d'un malhonnête homme ?

COLLEGE JOLIETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des collèges de St. Viateur aura lieu le 24 du courant.

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenne des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs œuvres de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. £3 0 0 Piano. £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0 Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. REV. A. CHAMPAGNEUR, Ptre. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE

L'INSTITUTEUR.

CONTENANT

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INFÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. N. VALADE, ECR.

Cet ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMERIE-LIBRAIRIE. No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'un ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-Bte. ROLLAND, N. 24, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont particulièrement dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des prières de la messe, vêpres des dimanches, chemin de la croix, etc., etc., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, 2 Avril 1850.

COLLEGE MASSON.

LA RENTREE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

On croit devoir avertir de nouveau le public que le but du Collège Masson est de donner à la jeunesse Canadienne une éducation pratique dans les deux langues Française et Anglaise.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des Livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'Écriture y est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de prière tels qu'établissements dans nos Institutions Catholiques.

Le Cours commence par une classe Élémentaire. On n'y admet ordinairement que les enfants âgés de sept ans et au-delà jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'annoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'Histoire sur un plus grand plan, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Étudiants la possession déjà acquise de ces deux langues. De cette manière, l'Éducation est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des Élèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horticulture est pratiquée par les élèves du Collège Masson en même temps qu'ils en étudient les principes dans l'enseignement des classes. Avec plus de ressources pécuniaires, l'Établissement enseignerait aussi pratiquement toutes les parties possibles de l'Agriculture.

Tout enfant capable d'étudier et muni de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution. Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'Instruction des élèves sont confiées à des Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les Élèves, par un Directeur prêtre placé à leur tête par Monseigneur l'Évêque du Diocèse. Les repas des Élèves pensionnaires se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme bleu aux nervures blanches et ceinture verte. C'est l'habit traditionnel du pays pour la jeunesse studieuse; il a plus d'utilité d'en inventer un autre plus conforme ou plus respectueux.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les avantages de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le prix de l'enseignement et de la pension au Collège est de cinq chellings par mois. Un élève se fait nourrir et laver dans les familles du village pour quatre piastres par mois.

Les Élèves se mettent au chœur le dimanche, à l'église paroissiale. Ils doivent être munis par conséquent de l'habit nécessaire.

Le Collège Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à les remettre tels autant que possible.

Il suffirait au village de Terrebonne, que déjà il pût compter avoir fait du bien. La Providence et les besoins du pays forment le reste, s'il est jugé nécessaire. Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal, au nord du St. Laurent.

Les Élèves non Catholiques sont reçus dans l'Établissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent.

Il est fait une grande attention à la propreté et à l'ordre en tout ce qui concerne l'hygiène physique et à la santé des Élèves.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge par excellence, St. Joseph, sous le titre de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Établissement a nécessairement des ressources fort limitées, et toutefois les voies de développement lui sont aussi essentielles qu'à toute autre Institution. En conséquence, on agréerait avec reconnaissance tout don de livres utiles, de cartes, de globes, d'instruments etc., etc., que la générosité publique voudrait bien y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa Bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet ou plus, propre à lui manifester les soins que peut-être augmentent au domaine ordinaire du donateur éclairé et bienfaisant.

Terrebonne, Août, 1850.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS — AUSSI: — Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Debentures. E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.

Reduction de prix. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petites, qu'ils offrent à 7s, 12s et 30s les 100 feuilles. E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX

CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS

ET A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CATILLI. Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE.

MESSEURS les Curés trouveront à l'imprimerie de ce journal, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera de la plus grande utilité à tous les fidèles. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale feront bien de s'en procurer un exemplaire. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux schellins la douzaine et de six sols par exemplaire. Le livret contient 64 pages. Jea. RIVET.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. B. J. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS. F. T. BAUGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

R. STARRECR. AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes. Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée; et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente-jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises à partir.

Les bureaux s'assembleront régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans réserves et aillères. On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire des demandes d'assurances, etc. Montréal, le 12 mars 1850.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en main toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. Z. CHAPLEAU. Montréal, 2 mai 1849.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE.

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. G. CHINIQUY, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 25 décembre 1849.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos. BERTHE, Marchand Groccier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraiches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉ PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—10,000,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BARRÉ, Président. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur en-Chief. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE CANADA. Soré.—R. Harrower, ECR. Melbourn.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Pa. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR. la Bruyère, ECR. St. John's.—Charles Pictet Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So. Hacksbury.—Georges Hamilton, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. St. John's.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à acheter ou à vendre des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme à ses divers avantages qu'offrent les autres Compagnies.

Les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable de coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel et une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi modifier la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on finit enfin pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance par la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre main tenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il l'atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTEINDRE (50, 55, 60, 65), and corresponding values for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gérant, des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes sagement reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres de Commentaires de César. Cicéron sur la Facilité. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits au vendant séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fables d'Ovide. Prix 5s 6d.

Les traités séparés se vendent à la fid. ou la fol. ARMOUR et RAMSAY. Montréal, le 5 mars 1850.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, écr., N. P. Québec, M. D. Martineau, Ptre., V. St. Ambr., M. F. Pictet, Ptre., Directeur. Rivière du Loup, M. L. Barthelemy. St. Athanase, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'Évêché, près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, Ptre., Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal).

IMPRIMERIE: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET RINCARDINE GOVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH, 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL, 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modifiés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE. Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division de profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant abolis pour la transaction des affaires, donnent aux colons tous les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUILLET prochain, et qu'il pensionnera à son libéralité pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

DAMIS PAUL.

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

J. A. HUGUET LATOUR Notaire, N. 16 rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanzimeil. Montréal, 9 Nov. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

S'adresser à l'imprimerie des Melanges Religieux.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTRÉAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, écr., N. P. Québec, M. D. Martineau, Ptre., V. St. Ambr., M. F. Pictet, Ptre., Directeur. Rivière du Loup, M. L. Barthelemy. St. Athanase, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'Évêché, près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, Ptre., Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal).

IMPRIMERIE: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.